



INVESTIR,
AGIR EN ENTREPRENEUR
ET PARTAGER

PLAN D'ÉPARGNE GROUPE SAINT-GOBAIN 2024

SOUSCRIVEZ EN LIGNE
DU 11 AU 25 MARS 2024!



<https://peg.saint-gobain.com>

ACCESSIBLE ÉGALEMENT
SUR VOTRE SMARTPHONE
OU VOTRE TABLETTE!



SOMMAIRE



3 L'OFFRE 2024

**7 LES MODALITÉS
DE SOUSCRIPTION**

9 INFORMATIONS UTILES

10 GLOSSAIRE

Avertissement U.S. Person :

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Régulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise sur le site Internet www.amundi.com (rubrique « mentions légales ») de la Société de gestion des produits financiers décrits dans ce document.

Sanctions de l'UE contre la Russie liées à la situation en Ukraine :

Conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 833/2014 et du règlement (CE) n° 765/2006, tels que modifiés, l'offre du Plan d'Épargne Groupe Saint-Gobain 2024 n'est pas ouverte aux citoyens ou aux résidents de la Russie n'ayant pas un titre de séjour ou la nationalité d'un pays de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou de Suisse, et n'est pas ouverte aux citoyens ou aux résidents de la Biélorussie n'ayant pas un titre de séjour ou la nationalité d'un pays de l'Union Européenne.

L'OFFRE 2024

Dans le cadre du PEG 2024, vous avez la possibilité d'investir dans la **Formule Classique** et bénéficier de nombreux avantages.



QUELS SONT LES AVANTAGES DE L'OFFRE 2024 ?

La formule Classique permet **de devenir indirectement actionnaire de Saint-Gobain via un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)**¹ en bénéficiant de conditions préférentielles : décote de 20 % et abondement. En contrepartie, votre investissement est bloqué 5 ans et il suit le cours de l'action à la hausse comme à la baisse.

UNE SOUSCRIPTION À UN PRIX PRÉFÉRENTIEL

Le prix de souscription² de l'action correspond au prix de référence auquel est appliqué une **décote de 20 %**.

Le prix de souscription vous sera communiqué le **11 mars 2024** par voie d'affichage ainsi que sur le site Internet dédié au PEG : <https://peg.saint-gobain.com/>.

UN ABONDEMENT VERSÉ PAR VOTRE ENTREPRISE

Votre employeur double votre investissement sur les premiers 250€ que vous investissez. Sur les 1 000€ suivants que vous investissez, votre employeur contribuera à hauteur de 25 %. La contribution maximale de l'employeur dans le cadre de l'augmentation de capital 2024 s'élève à 500euros bruts.

Investissement personnel total	Abondement (%)	Abondement (€)	Investissement employé
0 - 250 €	100 %	250 €	250 €
251 - 1250 €	25 %	250 €	1000 €
TOTAL		500 €	1250 €

Cette somme affectée par l'employeur constitue un avantage de toute nature taxable au même titre que la rémunération. Afin de compenser (partiellement) l'impact de cette taxation, l'employeur vous versera, en juin 2024, une prime brute correspondant au montant de l'abondement qui vous aura été octroyé (et qui est elle-même aussi taxable).

Votre investissement dans la l'Offre 2024 comporte un risque de perte en capital compte tenu du fait que vous investissez dans un FCPE composé presque exclusivement d'actions cotées en bourse, dont la valeur peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Vous supportez un risque de perte de capital lié à la baisse éventuelle du cours de l'action. Votre investissement n'est pas garanti.

¹ Ce FCPE est le fonds « Saint-Gobain Relais Monde 2024 », spécialement créé pour accueillir vos investissements dans le cadre de l'offre 2024. Après l'augmentation de capital, ce FCPE a vocation à être absorbé par le compartiment « Saint-Gobain Avenir Monde » du FCPE « Saint-Gobain PEG Monde » après décision du Conseil de Surveillance et agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

² Voir glossaire.



L'OFFRE 2024

UNE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE GESTION ET TENUE DE COMPTE

Saint-Gobain prend en charge la totalité des frais de gestion du FCPE Saint-Gobain PEG Monde (hors frais de sortie) et la totalité des frais de tenue de compte de votre PEG, hors opération spécifique à votre initiative*.

* Les modalités et les tarifs d'actions sont disponibles auprès du Teneur de Compte.

EXEMPLES D'INVESTISSEMENT

Vous décidez d'investir 650 € dans le PEG 2024. Votre employeur doublera l'investissement sur les premiers 250 € et contribuera à raison de 25 % pour les 400 € restants, soit 100 €. La contribution totale de l'employeur sera alors de 350 €.

Votre investissement total dans le PEG 2024 sera de 1000 €.



Un simulateur d'abondement
est disponible sur le site
<https://peg.saint-gobain.com>





LES CONTREPARTIES DES FORMULES



LES 9 CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :



1. **Mariage du bénéficiaire**
2. **Décès du bénéficiaire ou du conjoint**
3. **Invalidité du bénéficiaire, du conjoint ou des enfants**
4. **Naissance ou adoption d'un enfant à partir du troisième**
5. **Cessation du contrat de travail**
6. **Violences domestiques commises contre le bénéficiaire par son conjoint, son concubin ou son partenaire lié par un PACS, ou son ancien conjoint, concubin ou partenaire**
7. **Divorce ou séparation avec enfant à charge**
8. **Création d'une entreprise par le bénéficiaire, son conjoint ou ses enfants**
9. **Acquisition ou agrandissement de la résidence principale du bénéficiaire**



VOTRE INVESTISSEMENT EST BLOQUÉ 5 ANS.

Votre investissement dans la Formule Classique est bloqué 5 ans.

Il existe néanmoins des cas de déblocage anticipé correspondant à des événements importants de la vie personnelle et professionnelle, permettant de débloquer vos avoirs avant l'échéance du délai d'indisponibilité.

Le souscripteur a la possibilité de demander le remboursement de ses avoirs, avant la fin de la période de blocage de 5 ans.

VOTRE ÉPARGNE ÉVOLUERA COMME L'ACTION SAINT-GOBAIN À LA HAUSSE COMME À LA BAISSÉ.

Dans 5 ans, vos avoirs seront disponibles et la valeur de vos parts reflètera le cours de l'action à cette date.



LES CONTREPARTIES DES FORMULES

Vous bénéficiez de 100 % des dividendes éventuellement versés pendant la durée de l'investissement. Ils seront réinvestis dans le FCPE et convertis en actions Saint-Gobain supplémentaires, qui deviendront également disponibles à la date d'échéance des placements auxquels ils se rapportent.

VOTRE INVESTISSEMENT EST SOUMIS À UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

Si vous résidez dans un pays hors zone euro, la valeur de votre investissement sera soumise aux fluctuations du taux de change de l'euro par rapport à votre monnaie locale.

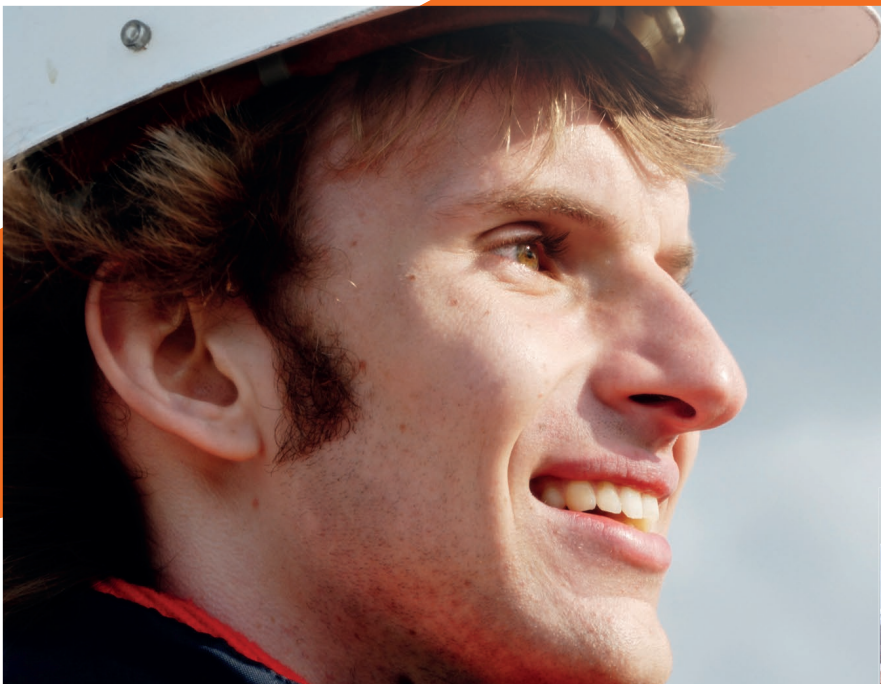
Compte tenu de la concentration des risques sur les titres d'une seule entreprise dans le Fonds relais « Saint-Gobain Relais Monde 2024 » et dans le Compartiment « Saint-Gobain Avenir » du FCPE « Saint-Gobain PEG Monde », il est recommandé à chaque souscripteur d'évaluer la nécessité de procéder à une diversification des risques de l'ensemble de son épargne financière. Veuillez-vous référer au règlement du FCPE pour plus d'informations sur les risques associés.

Risque de liquidité:

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché. Veuillez-vous référer au règlement du FCPE pour plus d'informations sur les risques associés.



LES MODALITÉS DE SOUSCRIPTION



QUI PEUT SOUSCRIRE À L'OFFRE 2024 ?

Les salariés des entreprises du Groupe Saint-Gobain ayant au moins 3 mois d'ancienneté dans le Groupe à la fin de la période de souscription.

COMMENT SOUSCRIRE ?

VOUS POUVEZ SOUSCRIRE EN LIGNE OU PAR PAPIER.

Pour la souscription en ligne : Vous pouvez vous connecter via le site Internet <https://peg.saint-gobain.com/> (également disponible sur mobile et tablette), cliquez sur le bouton 'Souscrire'.

Saisissez votre identifiant (reçu par e-mail), cliquez sur « Suivant » puis sur « Premier » identifiant / « Mot de passe oublié ».

Vous recevez ensuite un lien avec lequel vous pouvez personnaliser votre mot de passe. Si vous n'avez pas reçu votre identifiant par e-mail, contactez votre correspondant RH qui vous communiquera votre identifiant et un mot de passe temporaire.

Vous spécifiez le montant que vous souhaitez investir sur le site internet ci-dessus. Dès que votre souscription est validée, vous recevrez un courrier électronique de confirmation contenant un récapitulatif de votre souscription.

Vous pouvez la modifier jusqu'au dernier jour de la période de souscription.

Si vous avez des difficultés avec la souscription en ligne, vous pouvez demander l'aide du correspondant PEG de votre entreprise.

Pour la souscription papier : Prenez contact avec votre correspondant PEG qui vous indiquera la démarche à suivre.

COMMENT PAYER MA SOUSCRIPTION ?

Après la communication de la réduction éventuelle des souscriptions, Saint-Gobain Benelux, compte tenu du raccourcissement des délais, avancera le versement du montant de votre souscription. Par la suite, les souscripteurs recevront une lettre les invitant à régler le montant définitif de leur souscription.

Le prix de souscription peut être payé par les deux modes de paiement suivants :

- Par un acompte sur salaire d'un montant maximum de 1.500 € retenu pendant une période de six mois. Les retenues sur le salaire se feront à partir du mois de juillet, en 6 mensualités égales.
- Paiement direct/versement sur le numéro de compte spécifique (le numéro de votre société) avant le 26 mai 2024 par un virement bancaire unique.



PENSEZ AU RÉINVESTISSEMENT DE VOS AVOIRS DISPONIBLES



Pour participer au PEG, vous pouvez recycler vos avoirs disponibles!

Vous pouvez demander le rachat de vos investissements antérieurs. Les crédits que vous avez investis dans la formule classique en 2018 ou avant peuvent être réinvestis

A la réception de votre **remboursement** vous pouvez alors réinvestir tout ou partie de votre épargne dans le PEG sous la forme d'un versement volontaire par prélèvement sur votre compte bancaire.

Il est important de noter que si vous choisissez de réinvestir votre épargne dans la Formule Classique du PEG 2024, vous bénéficiez de la contribution de l'employeur et du prix de souscription décoté. Les sommes seront bloquées à nouveau 5 ans.

COMBIEN INVESTIR ?

Vous pouvez verser au total jusqu'à 25 % de votre rémunération annuelle brute. La prime de l'employeur est incluse dans le calcul du seuil. Toutefois, l'abondement de l'employeur ne sera pas pris en compte pour le calcul du seuil.

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE SUR-SOUSCRIPTION ?

L'augmentation de capital est plafonnée à 6,5 millions d'actions entraînant une réduction si les demandes dépassaient l'offre.

Pour connaître les règles précises de la réduction, vous êtes invité à consulter le règlement du FCPE disponible sur <https://peg.saint-gobain.com>. En cas de réduction, nous attirons votre attention sur le fait que seul le montant réduit de votre versement volontaire vous sera réclamé.

QUE DEVIENT VOTRE ÉPARGNE À LA FIN DE LA PÉRIODE DE BLOCAGE ?

À la fin de la période de blocage, deux options s'offrent à vous :

1^{ère} option

Vous conservez vos avoirs dans le FCPE Saint-Gobain PEG Monde (Compartiment Saint-Gobain Avenir Monde) : ils restent disponibles et suivent l'évolution du cours de l'action Saint-Gobain, à la hausse comme à la baisse.

2^e option

Vous demandez le rachat de tout ou partie de vos parts en faisant parvenir votre demande à Amundi Tenue de Comptes (TC).



INFORMATIONS UTILES

QUI CONTACTER DURANT L'OFFRE 2024?

Pour toute question sur le PEG 2024, vous pouvez contacter votre correspondant PEG au sein de votre société ou

Votre correspondant national:
Jeremy HEIN
Tel: +352 50 401272
@: jeremy.hein@saint-gobain.com

Vous avez aussi la possibilité de contacter les équipes d'Amundi TC:

Le site internet www.amundi-ee.com/account: il vous donne un accès permanent et gratuit à vos comptes d'épargne salariale.

COMMENT SUIVRE VOTRE ÉPARGNE APRÈS L'OPÉRATION?

 **Le site Internet**
www.amundi-ee.com/account

Il vous donne un accès permanent gratuit à vos comptes d'épargne salariale ainsi qu'une information complète sur les cas de déblocage anticipé.

Avertissement

Pour plus d'informations au sujet de l'Offre 2024, veuillez-vous référer au supplément local préparé pour votre pays, le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») et le règlement du FCPE.

Nous vous encourageons à consulter le Document de Référence de la Compagnie de Saint-Gobain et tout autre document faisant l'objet d'une publication périodique, notamment les rapports financiers qui sont disponibles sur le site internet de la Compagnie de Saint-Gobain (saint-gobain.com). Ces documents contiennent des informations importantes sur les activités de la société concernée, sa stratégie et ses objectifs, ainsi que sur les facteurs de risque inhérents à la société et à ses activités, et sur ses résultats financiers.

Les informations contenues dans la présente brochure vous sont communiquées exclusivement à titre d'information. En cas de divergence, les documents réglementaires et contractuels s'appliquent. La décision de souscrire à l'Offre 2024 vous revient entièrement. Les documents communiqués ou mis à votre disposition ne modifient en aucun cas vos conditions d'emploi, ne modifient pas votre contrat de travail et ne font pas partie intégrante de celui-ci. Les avantages reçus par le biais de cette offre ne seront pas réputés faire partie de votre rémunération aux fins du calcul de vos avantages ou droits à venir. L'opportunité de participer à l'Offre 2024 ne présuppose en aucune manière l'existence d'offres futures, ni l'opportunité de participer éventuellement à celles-ci.

CALENDRIER DU PEG 2024



Du 12/02/2024 au 08/03/2024 (inclus)
Période de fixation du prix de référence

Le 11/03/2024
Fixation du prix de souscription

Du 11/03/2024 au 25/03/2024 (inclus)
Période de souscription

Le 15/05/2024
Augmentation de capital

Le 26/05/2024
Paiement direct

Le Groupe Saint-Gobain se réserve la possibilité de modifier les dates indiquées ou de suspendre l'opération jusqu'à la date de fixation du prix de souscription, le 11 mars 2024.



GLOSSAIRE

CONSEILS DE SURVEILLANCE

Le rôle des conseils de surveillance est de contrôler le fonctionnement et la gestion financière des FCPE. La durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance est de 5 ans.

DÉCOTE

Réduction accordée sur le prix de référence de l'action.

DIVIDENDE

Partie du bénéfice net d'une société distribuée aux actionnaires et réinvestis dans le FCPE dans le cadre de l'Offre, augmentant ainsi la valeur des parts du Fonds.

FONDS SAINT-GOBAIN PEG MONDE

Ce fonds est classé dans la catégorie « investis en titres cotés de l'entreprise ». Il regroupe l'ensemble des avoirs du PEG dans tous les pays participants sauf la France année après année. La société de gestion de ce Fonds est Amundi Asset Management.

FONDS SAINT-GOBAIN RELAIS MONDE 2024

Ce fonds a été spécialement créé pour accueillir les investissements des adhérents à la Formule Classique du PEG en 2024.

PRIX DE RÉFÉRENCE

Moyenne des cours de Bourse de l'action Saint-Gobain à l'ouverture durant la période de référence (du 12 février au 8 mars 2024 inclus).

PRIX DE SOUSCRIPTION DE L'ACTION

Correspond au prix de référence auquel est appliquée une décote égale à 20 %. Le Président-Directeur Général devrait arrêter le prix de souscription le 11 mars 2024.



Direction de la Communication

Tour Saint-Gobain
12 place de l'Iris
92400 Courbevoie - France
www.saint-gobain.com

CRÉDITS PHOTOS :

iStock; Shutterstock; Saint-Gobain Glass; Johnny Yim; Renzo Piano.

CONCEPTION ET RÉALISATION :  butterfly


SAINT-GOBAIN